



Avis de sourcing – Communauté de Communes des Savanes

COUPE DES SAVANES DE GUYANE – HANDBALL

Objet : Echanges préalables avec les clubs et opérateurs économiques sur le projet de tournoi intitulé « Coupe des Savanes de Guyane – Handball » devant se dérouler à Kourou, Sinnamary, Iracoubo (procédure de sourcing).

Autorité délégante : Communauté de Communes des Savanes – CCDS – 1-5 rue Raymond Cresson – 97310 KOUROU (GUYANE FRANCAISE).

Points de contact : accueil@ccds-guyane.fr et geldar.hand@gmail.com

Dans le cadre de ses compétences « sports » et « action sociale » (intégration par le sport), la Communauté de Communes des Savanes souhaite solliciter des clubs préalablement au lancement d'un projet de tournoi de handball sur son territoire afin d'évaluer l'intérêt de son projet et présélectionner les participants et partenaires éventuels. La CCDS, qui compte deux villes spatiales européennes et un vivier sportif conséquent -notamment en Handball- sur son territoire, souhaite organiser la 1^{ère} édition de la Coupe des Savanes de Guyane – Handball, **du jeudi 15 au samedi 17 février 2018** et étudier les manifestations d'intérêt préalablement pour valider la pertinence du projet (sites de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et annexe de la Mairie de Saint-Elie pressenties pour l'accueil de certaines activités du programme).

L'objet du sourcing concerne la candidature d'équipes (masculine & féminine) à l'épreuve sportive et l'accompagnement par des opérateurs économiques (sponsoring, mécénat...) de l'opération. Les clubs peuvent présenter une équipe dans une ou les deux catégories. Ce projet sera co-organisé avec le Geldar de Kourou Handball et verra l'inscription obligatoire de toutes les équipes du territoire des Savanes (KFC...). Le programme intégrera aussi un volet dédié aux activités de loisirs, culturelles et touristiques.

Autres caractéristiques sportives et administratives du projet à noter :

1. La compétition sera sous forme de championnat (aller/retour si 3 équipes, aller si 4 équipes) sur 2 jours, suivi des matchs de finale, le samedi.
2. La prise en charge comprend une délégation de 20 personnes (maxi.) du mercredi 14 au dimanche 18 février, l'hébergement et la nourriture pendant la période indiquée (pour les clubs provenant hors de la Guyane -973). Pour les clubs de Guyane (973), elle comprend uniquement la nourriture les jours de compétition.
3. Le projet comprend l'organisation d'un tournoi des – 10 ans et la programmation de matchs de jeunes en levée de rideau.

Un dossier d'information sera remis à tous les clubs et opérateurs qui en feront la demande par courriel aux deux adresses (simultanément) indiquées ci-avant (points de contact). Les demandes doivent être adressées **au plus tard le 29 novembre 2017 à 12H00 heure de Paris (8H00 heure de Guyane)**. Il sera proposé aux candidats de réagir au dossier de présentation en faisant part de leurs remarques dans un second temps. Des réunions de discussions pourront être organisées avec les clubs et opérateurs économiques intéressés.

Informations complémentaires : par courriel aux deux adresses « points de contact » simultanément.

Bon pour parution et diffusion,

Le 31.10.2017

Le Président

François RINGUET

